

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur A. VITAL, Attaché**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 17/PFU/187025  
D.M.S. : 2328-0045/49/2007-478 PU  
N/réf. : AVL/CC/WMB-2.20/s.429  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

**Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Cité-Jardin *Le Logis*. Croisement rue Georges Benoidt et rue des Emerillons. Création d'un passage pour piétons et d'un trottoir.**  
**Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS**  
*(Dossier traité par Pascal FOSTIER à la D.U. / Jean-Claude DEBROUX à la D.M.S.)*

En réponse à votre lettre du 1<sup>er</sup> février 2008 sous référence, reçue le 6 février, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 20 février 2008, concernant l'objet susmentionné.

Le projet vise à sécuriser la traversée de l'avenue G. Benoidt pour les riverains et les enfants fréquentant l'école des Aigrettes toute proche. La densité du trafic à cet endroit, la proximité de l'école et la présence d'une ligne et d'un arrêt de bus motivent la demande.

Le passage protégé s'inscrirait dans le prolongement et dans l'axe du chemin dallé existant qui traverse la grande pelouse située devant les maisons de la rue des Courlis. Ce chemin traverse le trottoir de l'avenue G. Benoidt et se termine sur la voirie, incitant les piétons à traverser l'avenue à cet endroit non protégé. Il conviendrait donc de le sécuriser. Pour ce faire, il s'agirait de procéder au traçage au sol de bandes blanches indiquant le passage piéton et, côté pair de l'avenue G. Benoidt, de prolonger le trottoir en dalles de ciment gris 30x30 identiques à son pendant existant côté impair.

Etant donné la nécessité de l'intervention et son impact négligeable sur le site classé, la Commission souscrit à la demande sans réserve particulière.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Jean-Claude Debroux  
- A.A.T.L. – D.U. : Pascal Fostier et François Timmermans  
- Concertation Watermael Boitsfort